



Fédération  
Française  
du Sport  
Adapté

2022-2025

RENCONTRES COMPÉTITIVES  
NATIONALES



CAHIER DES CHARGES

Chers ami(e)s, chers collègues,



**V**ous souhaitez ou avez souhaité vous porter candidat à l'organisation d'une rencontre compétitive nationale et je tiens tout d'abord – au nom de l'ensemble des 65 000 licenciés de la Fédération française du Sport Adapté – à vous remercier très chaleureusement de votre engagement en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à une rencontre d'envergure nationale.

En tant qu'organisateur de la manifestation, vous serez garants du respect de ce cahier des charges et de la mise en œuvre de tous les moyens matériels et humains nécessaires à la tenue de l'événement ainsi qu'à la sécurité des personnes (participants comme spectateurs).

Dès lors, il est essentiel que les services du siège fédéral puissent vous soutenir durant la préparation, la mise en place et la réalisation de cet événement. Pour cela la Directrice technique nationale nommera un Délégué technique fédéral (DTF) qui sera chargé de vous accompagner tout au long de la préparation et du déroulement de ce rendez-vous. Vous pourrez également vous appuyer sur la Commission sportive nationale (CSN) de la discipline ainsi que sur le coordinateur du service championnats se trouvant au siège de la FFSA.

La fédération – consciente des enjeux environnementaux et de sa responsabilité en tant qu'acteur majeur du monde sportif – a signé la charte des 15 engagements écoresponsables, du ministère des sports, pour tous les grands événements sportifs internationaux. Souhaitant que la problématique du développement durable soit davantage prise en considération, elle a par ailleurs décidé de décliner cette charte au niveau national c'est-à-dire pour les championnats de France. Pour vous aider dans cette nouvelle approche, vous pourrez vous appuyer sur un salarié fédéral en charge du développement durable.

Les championnats de France étant des rendez-vous majeurs de notre fédération, nous sommes attentifs à vous apporter un accompagnement de qualité et à répondre à vos besoins de terrain grâce aux services apportés par le siège fédéral.

Ce cahier des charges vous est proposé pour la période 2022-2025 avec une possibilité d'actualisation annuelle.

Nous vous souhaitons beaucoup de réussite et de plaisir dans l'organisation de cet événement.

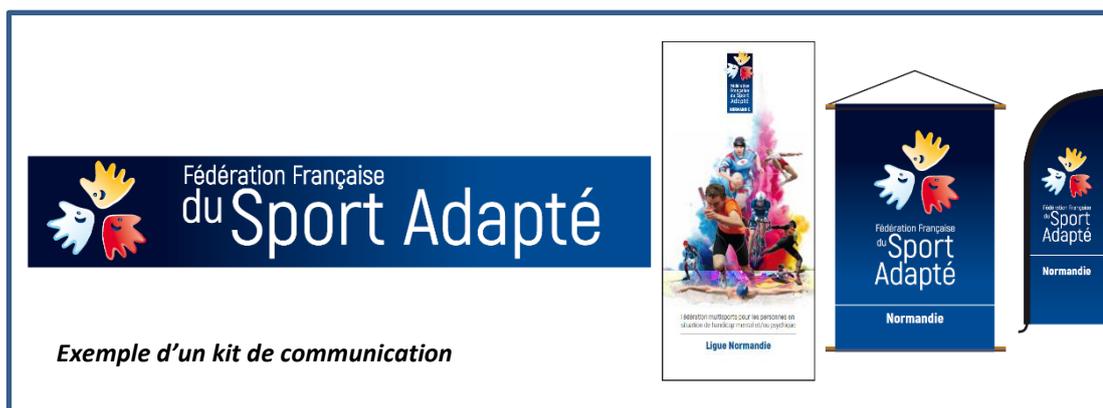
**Marc TRUFFAUT**  
**Président de la Fédération Française du Sport Adapté**



## Notre accompagnement

### 1. Une dotation matérielle

- ❖ Les **médailles** de la compétition (or, argent, bronze) dans les 3 classes
- ❖ Un **cadeau fédéral** pour chaque sportif<sup>1</sup>
- ❖ Une **tenue pour l'ensemble des officiels** (arbitres et juges-arbitres)
- ❖ Une à trois caisses de **champagne** Alain Guillaume<sup>2</sup>
- ❖ Un **tour de cou** pour chaque sportif afin d'y accrocher le badge de la compétition
- ❖ Les **dossards** des sportifs<sup>3</sup>
- ❖ 15 **flèches signalétiques** FFSA
- ❖ Un **kit de communication** personnalisé que vous conserverez à l'issue de la manifestation



NB : Les frais de **logistique** (frais d'envoi, frais de poste, etc.) des biens listés ci-dessus sont pris en charge par le siège fédéral.

<sup>1</sup> À choisir dans le catalogue disponible sur l'espace membres – rubrique Championnats de France

<sup>2</sup> Quantité en fonction du nombre de sportifs participants

<sup>3</sup> Selon les disciplines et les besoins

## 2. Des services à votre disposition

- ❖ Une **boîte à outils** disponible sur « l'espace membres »
- ❖ La **promotion et la diffusion des supports** réalisés
- ❖ Le prêt d'**outils de communication**
- ❖ Un **reporter** pour une couverture **photos**<sup>4</sup>



## 3. Le soutien et l'accompagnement d'une équipe de techniciens

- ❖ Sur le plan technique par la commission sportive nationale (CSN)
- ❖ Sur le plan organisationnel par le délégué technique fédéral (DTF) nommé sur le championnat
- ❖ Sur le plan budgétaire, administratif et logistique par le coordinateur du service championnats

*Pour les comités d'organisation locaux (COL) organisant pour la première fois un championnat de France dans une discipline, il est possible de se rendre sur le championnat à N-1 afin d'évaluer les besoins logistiques et organisationnels. La FFSA peut prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de deux personnes.*

## 4. La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement

Prise en charge de ces frais pour le président de la FFSA ou son représentant, la directrice technique nationale (DTN), le délégué technique fédéral (DTF), le conseiller technique national (CTN) assurant le suivi de la discipline, les arbitres nationaux ainsi que les membres de la commission sportive nationale lors des réunions préparatoires, lors de la visite des sites et lors du championnat.

## 5. Le remboursement au COL des honoraires du médecin

Dans la limite des 100€ par demi-journée de présence du médecin qui couvre éventuellement la manifestation, à réception par le médecin fédéral de la convention médicale et du bilan d'accidentologie.

## 6. Le recours à l'agrément national de la FFSA pour accueillir des volontaires en Service Civique

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

<sup>4</sup> Une couverture photos de certains championnats peut être planifiée par le photographe fédéral en fonction des besoins identifiés. Cependant, vous pouvez demander une mise à disposition du photographe sous forme de prestation avec une prise en charge des frais logistiques par le COL

## I. PARTIE SPORTIVE

### Avant la manifestation :

Vérifier, à réception du dossier d'inscription, que :

- ❖ Chaque sportif inscrit soit bien en possession d'une **licence compétitive en cours de validité précisant la classe dans laquelle il doit concourir**
- ❖ Qu'un accompagnateur de l'association soit titulaire d'une licence « Dirigeant ou bénévole<sup>5</sup> »
- ❖ **Les visas et signatures** du comité départemental et de ligue régionale ainsi que le **nom et les coordonnées du technicien** ayant validé les inscriptions apparaissent sur les fiches d'engagement
- ❖ Le **justificatif de participation** à une compétition qualificative (résultats) ou la demande de dérogation envoyée à la CSN soient bien joints au dossier pour chaque sportif

**Refuser ou mettre en attente l'inscription des sportifs dont les dossiers sont incomplets** (absence de justificatif de participation à une compétition qualificative ou de dérogation, absence de visas du CDSA et de la ligue régionale, etc.) et prévenir immédiatement le responsable de l'association concernée (copie au CDSA et à la ligue régionale du territoire concerné).

**Clôturer impérativement les inscriptions 5 semaines avant** le premier jour du championnat et transmettre le listing des sportifs inscrits au référent du championnat de France de la CSN de la discipline concernée **30 jours avant le début de la compétition** afin de respecter les délais nécessaires à l'organisation technique et logistique de la compétition.

Organiser, en lien avec la CSN de la discipline concernée, une ou plusieurs sessions de **sensibilisation ou de formation** à l'attention des **arbitres** qui officieront lors du championnat. Le COL **doit remettre à chaque officiel** la tenue prévue à cet effet fournie par la FFSA.

### Accueil de la manifestation :

**Vérifier à partir des listes d'inscription** : licences et certificats médicaux si contre-indication notée sur la licence compétitive de la saison en cours, engagements pour la compétition, nombre de repas, etc.

**Distribuer les accréditations et le cadeau fédéral** à chacun des sportifs.

---

<sup>5</sup> Cette licence donne droit à l'accès et au coaching sur les zones de pratique et la possibilité de poser réclamation durant le championnat



**Pendant la manifestation :**

**Respecter les règlements sportifs généraux** de la fédération, le règlement technique et le cahier des charges spécifique de la discipline (épreuves ouvertes, déroulement, matériel, arbitrage, etc.).

Veiller à ce que l'ensemble des **officiels soit licencié et porte la tenue fournie par la FFSA** permettant de les identifier lorsqu'ils sont dans leur rôle de juge-arbitre ou d'arbitre.

**Après la manifestation :**

**Envoyer les résultats du championnat au coordinateur du service championnats à J+1** en y intégrant l'affiche du championnat comme page de garde, à minima le logo de la FFSA, les numéros d'affiliation et noms des associations<sup>6</sup>, afin qu'ils soient mis en ligne sur le site internet de la fédération.

---

<sup>6</sup> Obligatoire - en lien avec la commission sportive nationale



## II. PARTIE FINANCIÈRE

### Avant la manifestation :

Ouvrir obligatoirement un **compte bancaire** spécifique pour l'organisation de la manifestation et transmettre le RIB idoine au coordinateur du service championnats. Pour les structures utilisant un logiciel de comptabilité analytique permettant de bien identifier cette action, il n'est pas obligatoire d'ouvrir un compte bancaire spécifique.

Envoyer un **budget prévisionnel** (voir modèle sur l'espace membres) au coordinateur du service championnats. Le budget prévisionnel doit assurer à minima l'équilibre financier de la manifestation à partir du nombre de participants engagés et d'accords confirmés au niveau des subventions et partenariats. Le trésorier fédéral approuvera le budget ainsi que les tarifs d'inscription de la manifestation.



Prendre en charge les frais occasionnés par les **réunions préparatoires locales** pour l'organisation de la manifestation<sup>7</sup>.

**Différencier les tarifs d'inscription** (formules avec ou sans restauration).

### Pendant la manifestation :

Prendre en charge les **frais de restauration** du président de la FFSA ou de son représentant, de la directrice technique nationale (DTN), du délégué technique fédéral (DTF), du conseiller technique national (CTN) assurant le suivi de la discipline ainsi que des membres de la commission sportive nationale, des arbitres nationaux et de l'équipe médicale.

Prendre en charge tous les frais liés **aux arbitres locaux de la compétition** (vacations, restauration, hébergement et frais de déplacement).

Prendre en charge les **frais de déplacements, de restauration et d'hébergement du médecin**.

### Après la manifestation :

**S'acquitter du label fédéral de 20€** par sportif dans un délai de 90 jours suivant la manifestation.

NB : Le COL est seul responsable du résultat financier du championnat.

---

<sup>7</sup> Les frais de déplacements du président ou de son représentant, de la DTN, du DTF, du CTN et de la CSN seront remboursés

### III. PARTIE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

#### Avant la manifestation :

**Désigner un président de COL** qui sera obligatoirement le président de l'association organisatrice (club, CDSA ou ligue) ou un membre de son comité directeur, et qu'il soit **licencié à la FFSA**<sup>8</sup>.

Effectuer toutes les **démarches et autorisations administratives** auprès de la préfecture, de la mairie, du commissariat de police, de la SACEM, des services d'ordre, etc.

Effectuer les démarches de **réservation des installations** (sportives, restauration, soirée de gala, etc.) pour la totalité de la compétition (de l'accueil jusqu'au départ des délégations).



S'assurer de la disponibilité aux dates prévues du nombre **d'hébergements suffisant** et établir une liste des hôtels à proximité des sites de la manifestation<sup>9</sup>.

S'assurer de la **réservation de l'hébergement** du président de la FFSA ou de son représentant, de la DTN, du CTN en charge du suivi de la discipline, des membres de la commission sportive nationale de la discipline, des arbitres nationaux, du délégué technique fédéral et, le cas échéant, du photographe fédéral.

Mettre en place des **réunions d'organisation en invitant systématiquement le DTF** et lui envoyer les **comptes-rendus** lorsqu'il ne peut y assister.

Utiliser le document type de création du **dossier d'inscription**<sup>10</sup> et transmettre le projet de dossier du COL au coordinateur du service championnats **4 mois avant** le début de la manifestation.

**Créer des accréditations** indiquant les numéros utiles (urgences, COL) et distinguer :



Responsable : Mr  
06.

- ❖ Les sportifs et leur classe
- ❖ Les encadrants (accès ou non à la zone de compétition)
- ❖ L'encadrement technique de la compétition (organiseurs, arbitres, CSN, etc.)

<sup>8</sup> La co-présidence est interdite

<sup>9</sup> Pour les DOM-TOM, prévoir un accompagnement 2 jours avant et 2 jours après le championnat

<sup>10</sup> Téléchargeable sur l'espace membres – rubrique Championnats de France



**Pendant la manifestation :**

**Mettre en place la signalétique** pour orienter les sportifs et le public par un fléchage de l'accès au(x) site(s).

**Mettre à la disposition de la commission sportive nationale tous les moyens techniques et logistiques** nécessaires à la mise en place de la réunion technique et de la compétition (vidéoprojecteur, imprimante, photocopieur, etc.).

**Créer une zone d'affichage des résultats** accessible au public.

**Distribuer les badges** différenciant les catégories (sportif, CSN, organisateur, arbitre, etc.).

Distribuer le **cadeau fédéral** aux sportifs et la **tenue « officiel »** aux arbitres et juges-arbitres.

Assurer l'animation d'une **soirée de gala**.

Dans la mesure du possible, organiser une **cérémonie d'ouverture et de clôture** du championnat.



## IV. MÉDICAL

### Préconisations de la FFSA

La commission médicale de la FFSA rappelle que les **moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour les premiers secours et la surveillance médicale doivent être adaptés** selon la nature de la discipline, l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc.), l'accessibilité des services d'urgence et selon les obligations imposées par la préfecture.



**Une équipe de premiers secours sera obligatoirement présente** sur site, à dimensionner selon les critères ci-dessus.

**La présence effective d'un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins sur le site compétitif est obligatoire** pour les disciplines suivantes : **para rugby adapté, para judo adapté, para lutte adaptée, para équitation adaptée, para VTT adapté, para ski adapté.**

Elle est **fortement conseillée** pour le **para basket-ball adapté** et le **para football adapté**, et **recommandée** dans les **autres disciplines**.

### Prévoir les conditions matérielles suivantes :



- ❖ Un **local médical** propre et adapté, clairement identifié avec table d'examen pour le médecin et les équipes de premier secours
- ❖ Un **affichage des numéros d'appel** du SAMU, des pompiers, du responsable de l'installation sportive et du coordinateur de l'événement
- ❖ Un **moyen de communication** téléphonique
- ❖ Un **local antidopage** comprenant deux tables, quatre chaises, une poubelle, un essuie main, du savon antiseptique, des gants jetables, un banc et des chaises dans une salle d'attente, un point d'eau, des toilettes, un réfrigérateur, des boissons individuelles cachetées

### Engagements de l'organisateur

#### Avant la manifestation :

Conclure un **contrat entre le COL et le médecin**<sup>11</sup> en charge de la surveillance déclinant les missions et les moyens dont il dispose, à faire signer en 3 exemplaires : un pour le médecin, un pour le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, un pour le COL. Le COL **transmettra une copie du contrat**<sup>12</sup> au coordinateur du service championnats, charge à lui de transmettre cette copie au service comptabilité et au secrétariat médical.

<sup>11</sup> Téléchargeable sur l'espace membres – rubrique Championnats de France

<sup>12</sup> Aucun remboursement des honoraires ne pourra être effectué en l'absence de ce document

Prendre connaissance du « Protocole sanitaire COVID championnats de France, compétitions autorisées et manifestations sportives de loisirs »<sup>13</sup>. En tant que de besoin, contacter le médecin fédéral pour toutes questions relatives à sa mise en œuvre.

#### **Pendant la manifestation :**

Veiller, à l'accueil des délégations, à ce que les sportifs pour lesquels une contre-indication apparaît sur la licence, soient bien en possession du **certificat médical de non contre-indication** de pratique en compétition dans la discipline concernée.

**Informers les arbitres**, avant le début des épreuves sportives, de l'organisation des premiers secours et premiers soins mise en place.

**Mettre en œuvre** les attendus du « Protocole sanitaire COVID ».

Prendre toutes dispositions nécessaires, en cas de **conditions climatiques exceptionnelles**, en lien avec le médecin signataire du contrat de surveillance médicale (en coordination avec le médecin régional et/ou le médecin fédéral) et les équipes de secours.

#### **Après la manifestation :**

Le médecin qui a assuré la couverture médicale du championnat de France adressera au médecin fédéral ([nathalie.catajar@sportadapte.fr](mailto:nathalie.catajar@sportadapte.fr)) le **compte-rendu des actes effectués et des décisions prises**, notamment s'il y a eu arrêt de compétition ou évacuation.

En l'absence de médecin, le COL adressera au coordinateur du service championnats et au médecin fédéral, le **bilan de l'équipe de secouristes** qui mentionnera les situations pour lesquelles l'état de santé du sportif a nécessité une évacuation ou un arrêt de la compétition.

---

<sup>13</sup> Téléchargeable sur l'espace membres – rubrique Championnats de France



## VI. DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cette problématique doit être **parfaitement intégrée** dans votre organisation des championnats de France et doit être « l'affaire » de tous ! C'est une valeur ajoutée à votre organisation que vous pourrez **mettre en avant auprès de vos partenaires, participants et public**.

La FFSA s'est engagée dans cette voie et a signé, avec le ministère des Sports et WWF, la **charte des 15 engagements écoresponsables pour tous les Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI)** qui vont être organisés en France. Vous trouverez les grandes lignes de cette charte sur le lien suivant : [https://sportadapte.fr/vie\\_federale/signature-de-la-charte-des-15-engagements-ecoresponsables/](https://sportadapte.fr/vie_federale/signature-de-la-charte-des-15-engagements-ecoresponsables/).

Mais en amont et surtout dès la mise en place de votre COL, il faut **nommer un responsable développement durable (DD)**. Cette personne aura un rôle primordial dans la réussite de votre projet DD et surtout elle aura une mission transversale sur l'ensemble des autres commissions soit pour valider les actions DD ou soit pour être force de propositions.

Vous trouverez ci-dessous quelques axes intéressants à développer pour rendre votre manifestation écoresponsable :

- ❖ **Pour limiter et mesurer votre impact environnemental** : alimentation durable, mobilités durables, réduction des déchets, biodiversité, préservation des ressources en eau et en énergie
- ❖ **Pour agir pour une économie plus responsable** : achats responsables, sponsoring, empreinte numérique
- ❖ **Pour lutter contre les discriminations** : inclusion, égalité femmes/hommes, accessibilité, cause solidaire
- ❖ **Pour informer, sensibiliser et former** : gestion responsable des bénévoles, mobilisation interne à la démarche DD de l'événement, éducation au DD

Vous pouvez choisir de mettre en place quelques actions ou toutes ! Pour vous aider dans cette démarche, vous pourrez trouver une mine d'exemples dans la **boîte à outils du CNOSF** : <https://rso.franceolympique.com/outils>.

Mais vous pouvez aussi très bien solliciter le **groupe de travail DD de la FFSA** qui aura sans aucun doute quelques idées à vous soumettre : [pascal.griffault@sportadapte.fr](mailto:pascal.griffault@sportadapte.fr).

## VII. PLAN CITOYEN DU SPORT



### Engagement citoyen des éducateurs et accompagnateur des sportifs

La compétition sportive est synonyme d'opposition et de combativité. Une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la **courtoisie et le respect mutuel**, sans agressivité. En Sport Adapté, la responsabilité de l'encadrement est davantage affirmée compte tenu des caractéristiques des sportifs en situation de handicap mental et psychique (fragilité psychologique, suggestibilité).

Les encadrants ont un rôle essentiel à jouer pour permettre le déroulement serein des championnats. Ils se doivent **d'adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux** afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu des sportifs. L'encadrement doit être clairvoyant et participer à l'apprentissage de la maîtrise de soi, à la gestion de l'agressivité individuelle, et au respect de l'environnement social et matériel.

Il incombe aux encadrants sportifs de **connaître les règlements sportifs et de les avoir expliqués aux sportifs**. En ce sens, ils doivent respecter les critères de classification des sportifs ainsi que les conditions d'inscription (délais, licences, etc.). Organismes, encadrants, bénévoles et sportifs participant à une manifestation de la FFSA doivent se conformer à ses règlements et son code de déontologie (cf. règlements sportifs généraux).

### Engagement citoyen des sportifs

Le sport est passion et émotion. Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs, qui transforment une qualité en défaut, une valeur en contre-valeur.

Si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni celle de son propre corps ne doivent en souffrir. S'il est légitime de défendre les couleurs de son équipe, de son club, il faut se souvenir que celles des autres sont tout aussi estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

« **Les 3 règles d'or** » :

- ❖ **Se respecter soi-même** : soigner son apparence, sa tenue, son langage, adopter une attitude positive pour renforcer son estime de soi, s'entraîner pour éviter de porter atteinte à son corps et à son esprit
- ❖ **Respecter les autres** : ses coéquipiers, ses adversaires, les éducateurs, les officiels, les organisateurs, les supporters
- ❖ **Se conformer aux règles du jeu** avec loyauté et fair-play

## VIII. LES PARTENAIRES NATIONAUX

Voici les partenaires nationaux des championnats de France.

Merci de réserver le meilleur accueil possible aux éventuels représentants de ces partenaires qui pourraient venir sur les championnats et de les valoriser au maximum.

### Partenaires publics sur l'ensemble des rencontres compétitives nationales 2022-2025



### Partenaire privé sur l'ensemble des rencontres compétitives nationales 2021-2024



Dans le cadre de la convention signée entre la FFSA et Malakoff Humanis, une clause d'exclusivité est en vigueur et doit être respectée sur les championnats de France. En effet, Malakoff Humanis doit être le seul partenaire en matière d'assurance et notamment en matière de protection sociale (prévoyance, santé, retraites complémentaire et supplémentaire), épargne et action sociale.

Réserver une grande partie de la surface publicitaire pour la **mise en place de supports publicitaires** (logo sur affiche, banderoles, etc.).

Mettre en avant les banderoles **sur le site compétitif et lors des remises de médailles**. Le guide communication<sup>16</sup> sera à mettre en place sur chaque rencontre compétitive nationale.

D'autres partenaires privés, spécifiques à certaines disciplines, sont existants et doivent également être mis en avant dans le cadre de votre championnat (plus d'informations auprès du coordinateur du service championnats).

<sup>16</sup> Téléchargeable sur l'espace membres – rubrique Championnats de France

**Pour tout renseignement :**



**Jeremy RABU**

**Coordinateur du service championnats**

3 rue cépré, 75015 PARIS

**Tél. : 01 42 73 90 16 / 07 82 74 47 56**

**Mail : [championnats@sportadapte.fr](mailto:championnats@sportadapte.fr)**